



Communiqué de presse

160 entreprises passent à l'action et signent la Charte « Santé Mentale au travail », initiée par l'Alliance pour la Santé Mentale

Paris, le 20 novembre 2025 - Moins de trois mois après son lancement à la **Rencontre des Entrepreneurs de France**, la Charte d'engagement pour la Santé mentale au travail franchit une étape clé : 160 organisations publiques et privées s'engagent pour déstigmatiser, former, prévenir et accompagner la santé mentale au travail. Portée par l'Alliance pour la Santé Mentale et soutenue par le gouvernement, cette démarche volontaire transforme un sujet longtemps perçu comme tabou en levier structurant de performance durable et d'inclusion au travail. La transparence du suivi des engagements augure d'une nouvelle dynamique pour les entreprises.

Un tournant concret pour la santé mentale au travail

Grande Cause nationale initiée par le Premier ministre Michel Barnier, la mobilisation pour la santé mentale a jusqu'ici donné lieu à de nombreux plaidoyers, sans réel passage à l'échelle. C'est précisément ce que propose la **Charte Santé mentale au travail**, portée par l'**Alliance pour la Santé Mentale**, qui donne aux entreprises une opportunité et un cadre opérationnel pour agir.

Soutenue par le gouvernement la Charte s'inscrit dans un **cadre de coopération institutionnelle inédit**.

Présentée pour la première fois lors de la **Rencontre des Entrepreneurs de France** (REF) à l'été 2025, cette Charte incarne le passage du discours à l'action mesurable. Un communiqué commun a officialisé cet appui lors de sa présentation à la REF, en présence de représentants des administrations concernées et des chefs d'entreprises.

En moins de trois mois, **160 entreprises et institutions** ont déjà signé ce texte d'engagement volontaire.

Toutes partagent la conviction que la santé mentale est désormais **un enjeu stratégique de performance sociale et économique**, au même titre que l'égalité femmes-hommes ou la transition écologique.

« On ne laisse pas sa santé mentale aux portes de l'entreprise : aujourd'hui, la santé mentale n'est plus un sujet périphérique : elle devient un indicateur de maturité managériale, d'attractivité et de cohésion durable », assure Angèle Malâtre-Lansac, Déléguée générale de l'Alliance pour la Santé Mentale

Ouverte à toutes les organisations publiques et privées quel que soit leur secteur d'activité, leur effectifs, leur région, leur maturité sur la prise en compte de la santé mentale au travail, la Charte proposée engage les entreprises signataires sur 4 axes :

- **Déstigmatiser** la santé mentale et favoriser un dialogue ouvert dans l'entreprise, l'institution.
- **Former** les managers et renforcer le dialogue social sur la santé psychologique au travail.
- **Promouvoir** une amélioration continue, en évaluant régulièrement les pratiques et leurs effets.
- **Soutenir** les salariés fragilisés, en proposant des dispositifs concrets et accessibles.

Pour Claire le Roy Hatala, directrice du collectif La Place et co-présidente du groupe de travail ayant élaboré la Charte : *« Le soutien de proximité, l'écoute, la bienveillance, le regard non discriminant, le respect de l'autodétermination, l'attention portée aux signaux d'alerte sont des leviers qui participent à des environnements protecteurs de notre santé mentale à tous... En cela, tous les employeurs ont un rôle déterminant à jouer. »*

Une Charte qui engage sur des actions concrètes, mesurables et partagées

Volontaire et non réglementaire, la Charte Santé mentale au travail repose sur la **responsabilisation des entreprises et la transparence des engagements**. Chaque organisation signataire formalise ses actions et les publie sur le site de l'Alliance pour la santé mentale, accompagnée dans cette démarche par **un guide opérationnel** à paraître début 2026.

Élaboré avec l'appui d'experts et de praticiens de la santé mentale réunis dans un groupe de travail, piloté par **Claire le Roy Hatala** (La Place) et **Camy Puech** (Qualisocial), ce document aide les entreprises à définir leurs priorités, structurer leur plan d'action et suivre les résultats dans le temps.

Chaque année, les entreprises envoient à leurs salariés à répondre à un court **questionnaire**, destiné à mesurer la perception des actions menées en matière de formation, d'information, de prévention ainsi que leur connaissance des ressources mises à disposition pour la santé mentale au travail.

Ces questions révèlent un enjeu essentiel : dans de nombreuses organisations, les salariés n'osent pas aborder ce sujet et ne connaissent pas les dispositifs existants. Ce retour d'expérience, homogène pour l'ensemble des signataires, permettra d'établir des **points de comparaison, de mesurer les progrès accomplis** et de faire émerger des **bonnes pratiques**, sources d'inspiration et d'émulation.

Une dynamique collective pour accélérer les pratiques

Avec cette initiative, l'Alliance pour la Santé Mentale fait émerger **un nouveau modèle de gouvernance**, où la santé psychologique devient un **indicateur de maturité sociale et managériale**.

L'objectif : créer, à partir de ce noyau de signataires, une communauté vivante, appelée à grandir et à s'enrichir par le partage d'expériences, la diffusion de bonnes pratiques et l'effet d'entraînement entre entreprises confrontées aux mêmes enjeux.

« Investir dans la santé mentale, c'est investir dans la performance collective et la résilience des organisations. » souligne Camy Puech, co-président du groupe de travail ayant élaboré la Charte et Président fondateur de Qualisocial.

A propos de l'Alliance pour la santé mentale

Fondée en janvier 2024, l'Alliance pour la Santé Mentale s'engage à promouvoir une approche inclusive de la santé mentale, considérée comme une composante essentielle de notre santé globale. Elle vise à prévenir, sensibiliser et démocratiser la santé mentale en la positionnant comme une priorité nationale. Au cœur de son action, elle poursuit plusieurs objectifs majeurs : améliorer la prévention et le repérage précoce des troubles, informer et sensibiliser le plus grand nombre pour encourager des comportements bénéfiques, lutter contre la stigmatisation associée aux troubles psychiques et mener des actions de plaidoyer pour faire évoluer les politiques publiques.

Contacts médias

OZINFOS, l'agence éco-sociale-sociétale - qualisocial@ozinfos.com

Eléonore LACROIX – 07 72 21 56 48

Julia SOJIC – 06 27 26 49 65

Marie-Céline TERRÉ – 09 09 47 47 45